

La **Société d'Économie Alpestre de Haute-Savoie (SEA74)** est une association loi 1901 qui s'implique sur les questions traitant de l'alpage. Parmi ces principales missions, elle assiste les exploitants agricoles ainsi que les propriétaires fonciers dans le suivi des travaux d'amélioration pastorale, la structuration du foncier et la sensibilisation du public. Elle joue par ailleurs un rôle de médiation entre les activités rurales de montagne et les activités touristiques.

La majorité des domaines skiables sont quant à eux regroupés au sein de **Domaines Skiables de France (DSF)**, le syndicat professionnel de la branche d'activité.

Au Salon de l'Agriculture à Paris, en 2014, DSF a signé avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) la Charte de collaboration autour des bonnes pratiques en alpage. Le guide pratique intitulé « Sous la neige, les alpages » a été réalisé avec les services pastoraux des Savoies et de l'Isère, le service montagne SUACI et la **Chambre d'Agriculture Savoie-Mont Blanc**.

En Haute-Savoie, la **section départementale de Domaines Skiables de France (DSF74)** a confié à la SEA74 une mission d'analyse des pratiques mises en place entre les domaines skiables et les éleveurs alpagistes.

Entre mai et septembre 2018, quels que soient leurs tailles ou le statut de leurs structures, ce sont **37 domaines skiables haut-savoyards** qui ont été **enquêtés**. Des **témoignages d'éleveurs-alpagistes** et d'**élus communaux** ont également été **recueillis**.

Cette vision à l'échelle départementale de l'ensemble des contextes locaux permet à la SEA74 et à DSF74 de **disposer d'un état des lieux des relations existantes entre exploitants agricoles et exploitants des remontées mécaniques, d'avoir un aperçu des enjeux et de les localiser**. Un inventaire des bonnes pratiques (pratiques relationnelles, projets mis en place en commun) et des situations sous tensions, voire conflictuelles, a également été réalisé.

LA PRISE EN COMPTE DES ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES AU SEIN DES DOMAINES SKIABLES

SYNTHÈSE DE L'ENQUÊTE 2018 - HAUTE-SAVOIE



Les fromages et le ski sont deux piliers des Pays de Savoie. Outre leurs valeurs symboliques, l'agriculture de montagne et les domaines skiables concentrent de nombreux enjeux (économie, paysage, environnement, etc.), qui convergent sur de nombreux territoires.

UNE NÉCESSAIRE COOPÉRATION ENTRE DEUX ACTIVITÉS CARACTÉRISTIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE

Hormis le skieur qui savoure une raclette achetée chez le fromager après une belle journée à profiter de la neige, les interactions entre ski et agriculture ne semblent pas, à première vue, si visibles. Pourtant, le domaine pastoral et les domaines skiables se recoupent dans de nombreuses situations, comme l'attestent les chiffres et la cartographie ci-contre.

UN INTÉRÊT RÉEL POUR LES DOMAINES SKIABLES ... ET LES ÉLEVEURS ALPAGISTES

L'enquête réalisée d'avril à septembre 2018 auprès des gestionnaires de domaines skiables de Haute-Savoie par la SEA74 a permis d'identifier les nombreux intérêts d'avoir un domaine pâturé. Plusieurs services et bénéfices ressortent des questionnaires et des entretiens réalisés :

- le **maintien de paysages diversifiés et ouverts**, associé à la **réalisation d'économie de broyage**
- L'**élaboration et la vente de produits, notamment fromagers, de qualité** sur le domaine skiable sont également un **atout touristique** pour le domaine, notamment lors de la saison estivale.

Une bonne herbe bien pâturée permet l'hiver venu une meilleure tenue du manteau neigeux et une ouverture du domaine skiable malgré une faible épaisseur de neige.

Alain Barbier, directeur du domaine skiable de Morzine :

« Nous sommes demandeurs, on aimerait qu'il y ait plus de valorisation de l'agriculture, directement sur les pistes de ski. A l'avenir, on peut très bien imaginer offrir des emplacements publicitaires au syndicat agricole local pour aider les paysans du territoire. »

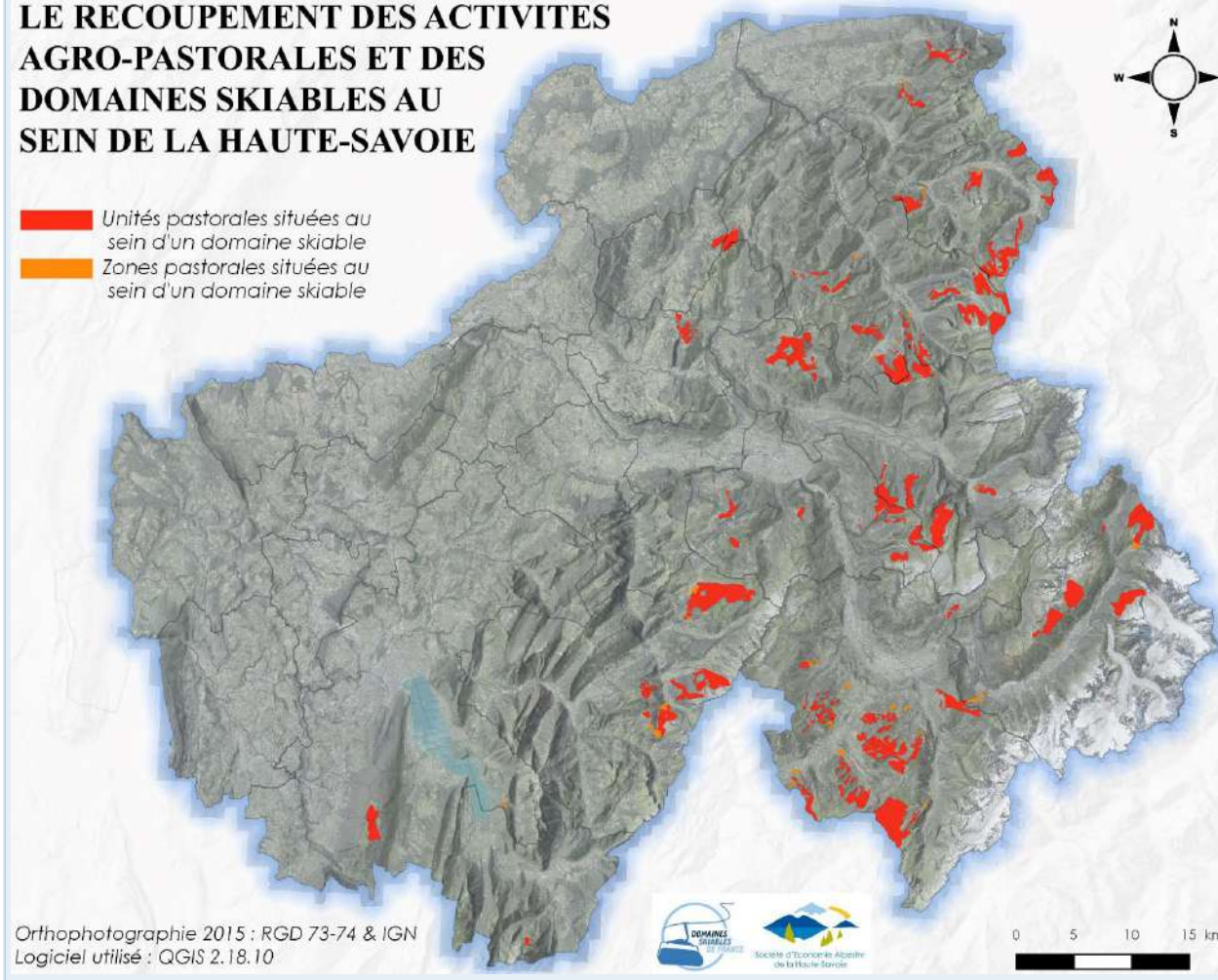
LES RESULTATS DE L'ANALYSE 2018 : UNE CARTOGRAPHIE, DES CHIFFRES

D'après les résultats de l'enquête 2018 réalisée en Haute-Savoie :

- **20% de la surface d'alpage départementale se situe au sein de l'emprise d'un domaine skiable.**
- **1/3 des unités pastorales sont concernées**, intégralement ou en partie par un domaine skiable.
- **20 725 animaux domestiques dont 3 925 vaches laitières** y pâturent
- **En moyenne, la surface des domaines skiables est pâturée à 57%**

LE RECOUPEMENT DES ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES ET DES DOMAINES SKIABLES AU SEIN DE LA HAUTE-SAVOIE

- Unités pastorales situées au sein d'un domaine skiable
- Zones pastorales situées au sein d'un domaine skiable



Orthophotographie 2015 : RGD 73-74 & IGN
Logiciel utilisé : QGIS 2.18.10

DES BÉNÉFICES SUR LESQUELS S'APPUYER, MAIS AUSSI DES CONTRAINTES À GÉRER

Au cours de l'enquête, plusieurs contraintes fortes ont été identifiées :

- D'un côté, la **dégradation des installations du domaine skiable** (pylône, cabane, etc.) par les troupeaux, **une reprise prématurée du pâturage sur les parcelles revégétalisées** ou encore la **présence de clôtures contraignantes pour l'exploitation estivale du domaine**. Un manque de pâturage et d'entretien des alpages a également été relevé sur certains domaines.
- Parallèlement, les contraintes les plus importantes pour les exploitants agricoles résident dans la **destruction temporaire des ressources fourragères lors des travaux**, **une mauvaise reprise de la végétation** à laquelle on peut ajouter les **contraintes liées aux pratiques estivales** (fractionnement des parcs, non-fermeture des parcs, risques de collision avec les VTTistes, etc.).

D'ABORD SE RENCONTRER ET SE CONNAÎTRE, ET PAR LA SUITE RÉFLÉCHIR ENSEMBLE

L'un des principaux enjeux est de mettre en place une relation entre le domaine skiable et les exploitants pastoraux, pour pouvoir réfléchir ensemble sur les contraintes et bénéfices pouvant être engendrés par chacune des activités :

Les **réunions annuelles** organisées au sein de plusieurs grands domaines skiables (dont Saint-Gervais-les-Bains, Châtel ou Les Gets) présentent l'avantage de garder un lien constant entre tous les acteurs, de s'échanger les numéros de téléphone, de présenter les nouveaux projets et de discuter des erreurs et réussites du passé. C'est également l'endroit idéal pour développer des projets en commun (réouverture de parcelles, mise en place d'un accès à l'eau, etc.) et de tenir les acteurs informés sur les projets à venir.

Témoignage d'Alexandre Merlin, président de DSF74, sur les réunions annuelles organisées à Saint-Gervais-les-Bains :

« C'est essentiel, ça permet de mettre les choses à plat, de faire remonter les mêmes informations au même moment pour tout le monde. En définitive, ça permet d'éviter plein de petits couacs et d'organiser la saison des travaux »

Les **rencontres informelles** de terrain sont également des moments clés et conviviaux. Ce sont des moments essentiels si l'on souhaite réfléchir en termes d'intérêt partagés.

Lors de la réalisation de travaux plus importants ou lorsqu'une problématique spécifique est rencontrée, il faut mettre en place des **rencontres exceptionnelles et individuelles** pour anticiper et discuter ensemble des dispositions à mettre en œuvre.

Ces **trois formes d'échanges** sont **complémentaires** en fonction des contextes et évitent que les informations (travaux, etc.) ne transitent que via les propriétaires.

Les **liens directs** entre les exploitants agricoles et l'exploitant des remontées mécaniques sont très utiles, mais ne remplacent pas **une séance annuelle plus formelle** (invitation, compte-rendu).



Pour pallier à ces contraintes et pour favoriser les relations bénéfiques, les différents temps de rencontres évoqués (réunion annuelle, rencontres informelles de terrain, rencontres exceptionnelles) sont les moments propices à la mise en place de mesures et accords, dont voici quelques exemples : déviation d'une piste de VTT au Pleney, à Morzine, accords sur le calendrier des travaux, conseil sur le tracé d'une piste de ski de la part d'un éleveur au Roc d'Enfer, ou encore la mise en place d'une sensibilisation ciblée comme à La Sambuy.

A Châtel, on récupère les « fonds de granges » pour revégétaliser les pistes :

Jean Brunet, Directeur des pistes de Châtel, a mis en place la collecte des restes de foin récolté dans le fond des granges. Cela permet de ressemer de petites parcelles avec des résultats significatifs. Chaque année, des sacs sont distribués aux éleveurs souhaitant participer à la démarche. Cette pratique permet de rapprocher le domaine et la profession agricole.

A La Sambuy, la mise en place d'un périmètre pour sensibiliser les usagers à l'alpage :

L'alpage de la Bouchasse est particulièrement fréquenté (jusqu'à 1000 personnes/jour en été). Après une saison 2017 tendue entre l'alpagiste et le domaine, des dispositions ont été prises pour parquer l'arrivée du télésiège et pour embaucher un accompagnateur en montagne réalisant de la sensibilisation sur l'alpage (présence de patous, comportements à adopter, etc.) Une situation sous tension désamorcée grâce au dialogue et aux efforts communs de la station et de l'alpagiste.



DÉVELOPPER LES RELATIONS GAGNANT-GAGNANT

Ces moments de rencontres sont également des moments propices à la mise en place de projets à double-vocation, pour travailler sur la question des sols, de l'eau, d'une problématique de réouverture ou sur un projet de valorisation touristique :

- La **question de prise en compte des sols dans les aménagements** est essentielle puisque celui-ci joue un rôle clé, à la fois pour les domaines skiables et les activités pastorales. Des terrains plus stables, avec une meilleure herbe, bien pâturée, permettent de maintenir la neige sur les sols et de pouvoir exploiter une piste avec très peu de neige. La végétation permet également de lutter contre l'érosion et d'insérer les pistes et aménagements dans le paysage. Une destruction des sols de montagne, se régénérant bien moins rapidement que les sols de plaine, rend compliquée la reprise d'une végétation et d'un fourrage de qualité qui constitue la ressource première d'un alpage.

Il est d'abord essentiel de **travailler sur les techniques de terrassement utilisées**. Le stockage de la terre végétale le temps des travaux, mais aussi l'étrépage/déplaquage – replaquage sont des techniques à favoriser. Ce sont des techniques de plus en plus utilisées (Avoriaz, Grands-Montets). À la suite des travaux, il est ensuite possible d'apporter des amendements. Diverses techniques sont utilisées telles que l'**apport de fumiers** (Grand-Bornand, La Clusaz) ou de **composts de déchets verts** (Mont-Saxonnex).

Des travaux sont également en cours sur **les semences locales**, notamment dans le cadre du programme SEM'LESALPES (CBNA, IRSTEA, SEA74). Des sites pilotes sur les domaines de Chamonix et d'Avoriaz favorisent les projets aux enjeux environnementaux ou agro-pastoraux. C'est également dans ce sens que Grand Massif a utilisé un mélange de semences locales.

- Les **projets mis en place autour de la thématique de l'eau** sont totalement d'actualité. À certains endroits du département, des retenues d'eau ont été réfléchies dès leur conception pour partager l'eau avec les exploitants agricoles (Hirmentaz, La Clusaz, Saint-Gervais, Semnoz, etc.). Devant les enjeux de plus en plus importants pour l'alimentation en eau des troupeaux, mais également devant le contexte climatique actuel (sécheresses plus fréquentes), **il faudrait pouvoir intégrer systématiquement la question du double-usage de la retenue dès sa conception**. Dans de nombreux cas, ce sont les failles techniques des projets, parfois par manque d'anticipation, qui empêchent de distribuer l'eau, notamment via les réseaux d'enneigeurs haute-pression qui nécessitent de garder les conduites sous pression en période estivale.

UNE TECHNIQUE À DÉVELOPPER À L'AVENIR ?

Utiliser ponctuellement les réseaux d'enneigeurs pour remplir une citerne souple ou un réservoir enterré à vocation pastorale, situé à l'amont de la retenue collinaire et pouvant desservir par gravité l'alpage pendant le reste de la saison estivale.

- + : évite de garder les réseaux d'enneigeurs sous pression durant la période estivale en ne les utilisant que ponctuellement.
- : évite une remise en route trop régulière des machines.
- : nécessite un contexte foncier et agricole favorable.

A La Clusaz et au Grand-Bornand, de l'épandage de fumier local pour reconstituer le fourrage sous les pistes de ski :

Mickaël Donzel, alpagiste, moniteur de ski et élu à la mairie de La Clusaz est impliqué sur la problématique de revégétalisation. La commune prend à sa charge la collecte et l'épandage de fumier sur les pistes jusqu'à 4 fois après les travaux. Cela apporte des résultats satisfaisants permettant d'entretenir des rapports plus confiants avec les éleveurs de la commune.



Témoignage d'Alexandre Merlin, directeur du domaine skiable de Saint-Gervais les-Bains, sur les travaux en cours sur la retenue de Joux :

« Dès la conception du projet, nous avons cherché à intégrer et concilier le projet avec les enjeux agropastoraux. C'est très important d'y réfléchir bien en amont, pour des raisons techniques notamment. Sur ce projet, nous prenons à notre charge le pompage dédié à l'alimentation en eau de l'alpage, la réalisation d'une plateforme de traite, l'alimentation en électricité de l'alpage, en plus des dispositions prises pour la desserte et sur le calendrier. Bien entendu, toutes les conditions étaient réunies ici, avec une maîtrise communale du foncier, mais aussi la réunion annuelle qui permet de réfléchir au projet bien en amont. »



QUID DES DOMAINES SKIABLES DE PROXIMITÉ DANS CETTE RELATION ?

La relation entre les petits domaines est souvent plus simple et facilitée avec les exploitants agricoles. Les enjeux sont parfois tout aussi importants, mais bien entendu différents que sur les domaines skiables plus grands :

- À la Vormaine (Chamonix), la relation éleveur-domaine skiable est étroite et on s'accorde aussi bien sur les mélanges de graines ressemées que sur les périodes de travaux.

- Au téléski de La Turche (Les Gets) il est depuis toujours mis à disposition l'électricité pour les exploitants agricoles pâturant la zone.

C'est également sur ces domaines de proximité que des événements peuvent servir à entretenir le domaine skiable et l'alpage :

- À Vallorcine, les corvées communales attirent chaque année des dizaines de personnes et permettent de nettoyer la partie supérieure du domaine qui tend chaque année à s'embroussailler.

- Au Semnoz, un éco-chantier participatif soutenu par le SIPAS (Syndicat gérant le domaine) a attiré 120 personnes du Grand Annecy pour couper le vérâtre, une plante indésirable qui envahit les alpages.



Guillaume Maillet-Contoz, alpageur dans le Val d'Arly, sur l'importance des relations informelles mais aussi sur leur fragilité :

« Heureusement que je m'entends bien avec la station. Il n'y a rien d'écrit, alors c'est vraiment selon les rapports que l'on entretient avec les salariés. Imaginons qu'un jour il y ait un désaccord entre le domaine et mon successeur. Ils peuvent très bien nous couper l'eau qu'il nous arrive de prendre au départ de téléski. Et s'il n'y a plus d'accès à l'eau sur ce secteur d'alpage, il y a de grandes chances qu'il soit abandonné et qu'il se referme petit à petit. Alors moi je préférerais que cela soit écrit, et qu'ensuite chacun se réfère à ce document. »

DÉVELOPPER LES RELATIONS GAGNANT-GAGNANT

- En Haute-Savoie, les évolutions majeures du siècle dernier, et notamment les mutations des pratiques agro-pastorales, engendrent une colonisation des versants par la forêt, constituant une véritable problématique : **les projets de réouverture des alpages** peuvent tout à fait correspondre à des enjeux multiples, dont certains sont liés aux domaines skiables (élargissement de piste, ouverture du paysage, entretien facilité du domaine, etc.). Plusieurs exemples de projets avec intervention mécanique et intervention de troupeaux sont à noter :

- **Au Mont-Saxonex, un projet de réouverture d'un alpage** s'est monté en concertation avec le domaine skiable. Cela permet de garder certains arbres protégeant un secteur soumis à l'ensoleillement, et d'en couper là où la piste est trop étroite.

- Autre contexte dans la **vallée de Chamonix** où des actions de réouverture par des troupeaux ont été mises en œuvre avec le soutien de la Compagnie du Mont-Blanc (Alpages du Tour, de Lognan, de la Pendant et de la Flégère).

- Les **projets de valorisation touristique des alpages** (transformation, vente et accueil du public à l'alpage) constituent d'autres projets autour desquels le domaine skiable et les alpageurs peuvent coopérer. Ce sont souvent des projets bénéfiques pour les deux parties. On notera par exemple les projets en phase de création (chèvreries), de rénovation (Alpage de Joux à Saint-Gervais) ou de réflexion.

DES CONFLITS DU PASSÉ AUX CONVENTIONS DE DEMAIN

- **La moitié des territoires enquêtés ont fait remonter des situations passées ou récentes émaillées de quelques tensions ou conflits.** Chaque territoire a sa propre histoire pastorale et contexte foncier plus ou moins favorable à une bonne relation et collaboration. Pour pallier à des situations tendues et qui méritent tout simplement une plus grande transparence et coopération, trois solutions peuvent être utilisées :

- **La mise en place de conventions de pâturage tri-partites** entre les propriétaires (communes, privés, etc.), l'exploitant agricole et celui du domaine skiable : c'est notamment le cas à Châtel, où elle permet de définir qui est à la charge de chacun et définitive d'assainir la relation.

- **La mise en place de réunions d'information et de concertation** permet de traiter avec l'ensemble des éleveurs alpageurs sur un pied d'égalité.

- **La mise en place de conventions pour les compensations financières** à allouer aussi bien aux propriétaires et exploitants agricoles. Au Grand-Bornand, des compensations à l'hectare ont été formalisées : elles sont basées sur une grille variant selon la qualité du fourrage des alpages et des prés de fauche.

NOUS CONTACTER :

Immeuble Genève - Bellevue
105 Avenue de Genève - 74000 ANNECY
04 50 88 37 74
sea74@echoalp.com
www.echoalp.com



ET POUR LA SUITE ?

À l'avenir, plusieurs démarches pourraient voir le jour pour **améliorer la coopération et la cohabitation des activités agricoles et des domaines skiables.**

Les **observatoires environnementaux** qui se développent de plus en plus, peuvent inclure un **volet pastoral/agricole afin d'anticiper les projets et d'avoir une vision globale** sur l'ensemble du domaine. La formule a déjà vu le jour sur le domaine skiable du Giffre (Grand Massif) et pourrait bien être développée ailleurs (Portes du Soleil, Saint-Gervais, Megève, Val d'Arly, etc.).

Ont été également évoquées **des solutions techniques pour favoriser la sensibilisation des usagers** via des panneaux implantés sur les garde-corps de téléski.

ETUDE PRÉLABLE AGRICOLE ET COMPENSATION AGRICOLE COLLECTIVE :

La Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (2016) prévoit la réalisation d'une étude sur l'économie agricole susceptible d'être impactée lors de la réalisation de projets d'aménagements, et nécessitant le cas échéant de mesures de **compensations collectives** visant à consolider l'agriculture de territoire.

L'étude préalable agricole est nécessaire dès lors que trois conditions sont réunies :

- La surface définitive prélevée par le projet est supérieure à 1 ha (seuil retenu par le préfet).
- Le projet est soumis à étude d'impact systématique.
- Le projet a une emprise définitive sur un foncier affecté à l'activité agricole.

C'est dans ce cadre que des mesures de compensation sont actuellement à l'étude, aux Gets et à Saint-Gervais.